

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Incendie mortel de Bitam : la mise au point de la procureure d'Oyem

E.EBANG MVE
Oyem/Gabon

PÉRINE Ada Obiang, procureure de la République près le tribunal de première instance d'Oyem, était face à la presse le 8 novembre dernier, dans le chef-lieu de la province du Woleu-Ntem. Objectif : éclairer l'opinion sur l'assassinat maquillé en incendie à Bitam de Mlle Dallas Mbazogo-Megne, une adolescente de 16 ans.

Selon elle, un incendie s'est déclaré dans la nuit du 12 au 13 octobre 2022 vers 3 heures du matin, au quartier Essangui dans la ville de Bitam. Peu de temps après, un corps sans vie était retrouvé dans l'une des chambres de la maison, et la victime identifiée comme étant Mlle Dallas Mbazogo-Megne. Sur les instructions de la procureure d'Oyem, les Officiers de police judiciaire (OPJ) de la brigade de gendarmerie centre de Bitam avaient immédiatement ouvert une information judiciaire. Sur la base des premiers indices, les soupçons étaient portés sur le petit ami de la victime, Lee Joël Ollomo Ngou, 22 ans, élève en 1re S au lycée évangélique Edzang-Nkulu de Bitam.

Interpellé, le mis en cause a reconnu les faits à lui reprochés. Déclarant que Dallas et lui entretenaient une relation amoureuse platonique depuis près de trois ans. Ayant eu, entre-temps, un autre petit ami du nom de Clarence, la jeune fille a tenté de mettre un terme à sa première aventure amoureuse. C'était sans compter avec l'insistance du tristement célèbre Lee Joël Ollomo Ngou. Lequel, noire de colère, va se rendre chez sa dulcinée, le 12 octobre dernier vers 23 heures, pour l'étrangler et la poignarder, à l'aide d'une serviette et de deux couteaux de cuisine. Mettant par la suite le feu dans la maison de la victime pour maquiller son crime.



La procureure d'Oyem, Périne Ada Obiang, lors de son propos.

Déféré auprès du parquet de la République, le mis en cause a donc été inculpé pour des faits d'assassinat et d'incendie volontaire. Deux crimes prévus et punis par les articles 223, 223-1, 223-4 et 330 du Code pénal. Il a ensuite été mis à la disposition du parquet général pour crime

flagrant. Périne Ada Obiang s'est insurgée contre "la hausse de la délinquance dans la province du Woleu-Ntem, notamment dans la tranche d'âges des enfants âgés de 16 à 25 ans". Non sans rappeler aux parents la responsabilité qui est la leur, quant au suivi de leur progéniture.

Accident : au moins 5 blessés à Sainte-Marie

SCOM
Libreville/Gabon

HIER, en milieu d'après-midi, en face de la cathédrale Sainte-Marie, on est passé à côté d'un drame. En effet, contrairement aux images immédiatement relayées sur les réseaux sociaux, l'accident impliquant trois véhicules a fait au moins 5 blessés, parmi lesquels un élève de l'Immaculée conception. Les victimes ont été transportées au Centre hospitalier universitaire de Libreville (Chul), structure sanitaire la plus proche. Selon des témoins, une Toyota de type Rav4 serait à l'origine de cet accident. Celle-ci roulait dans le sens feux tricolores des Affaires étrangères-présidence de la République. Parvenu à quelques mètres de la zone d'embarquement des taxis

aménagée juste après le port môle, le conducteur de la Rav4 aurait effectué un dépassement à droite, au sortir duquel il aurait perdu le contrôle de l'engin. Il a percuté un taxi, une Carina immatriculée GL-881-AA, avant de terminer sa course folle dans la foule.

Au nombre des personnes qui attendaient d'emprunter un transporteur, des apprenants de l'Immaculée conception, notamment. L'un d'entre eux, en classe de terminale, s'en est sorti avec des fractures aux genoux.

"N'eût été la présence du taxi percuté sur la trajectoire de la Rav4, on aurait dénombrer des morts sur-le-champ", a confié un des témoins de la scène.

Le chauffeur de la Rav4 se trouverait au commissariat central pour les besoins de l'enquête.